

des artistiques sur des bases solides, qui nous assurent, dans un avenir prochain, de sérieux et d'utiles résultats.

Nous soulignons *bases solides*, c'est en effet de ce côté que pèche le plus généralement notre éducation musicale. Les dispositions *très heureuses* de la jeunesse Canadienne pour la musique deviennent précisément son plus dangereux écueil. Doués d'une oreille juste, d'un sentiment musical délicat, d'une mémoire trop rétentive, d'un talent d'imitation trop fidèle, nos élèves musiciens, nos membres de chœurs ou de corps de musique exécutent ou chantent bien souvent, avec un semblant de correction, des œuvres fort difficiles et compliquées, — sans cependant pouvoir analyser ou se rendre compte de ce qu'ils déchiffrent avec une si grande facilité apparente. La mémoire et les doigts, assidûment exercés pendant des mois et des années, ont tout fait le jugement musical n'a eu aucune part à ce facile succès. De tout cela il résulte que si l'on forme chaque année un certain nombre de pianistes, on ne produit guère de musiciens. Le goût lui-même, étouffé par l'incapacité de l'élève, ne suffit plus pour le stimuler à de nouveaux efforts et, le lendemain de sa sortie des mains de son professeur ou des salles du pensionnat, les études musicales sont abandonnées — un temps précieux a été ainsi perdu et des sommes considérables ont été inutilement sacrifiées.

Qu'il en serait autrement si, au lieu de s'efforcer de convertir les doigts de l'élève en machines "à mouvement perpétuel", on s'était appliqué à faire pénétrer dans son intelligence les principes — aussi faciles qu'essentiels — de la musique ! Enseigne-t-on à déclamer des vers à ceux qui ne savent pas encore leurs lettres et la ponctuation ? Comment interpréter ce que l'on ne sait pas lire ? Revenons donc aux principes ! Du solfège, et beaucoup de solfège ! L'étude n'en a rien d'ennuyeux : un maître d'une habileté ordinaire la rendra, au contraire, facilement intéressante. Les traités, du reste, ne font point défaut, et leur propagation, chaque jour croissante, les a déjà rendus accessibles à toutes les bourses.

Esperons donc qu'à l'instar d'un petit nombre de professeurs consciencieux, et suivant l'exemple tracé par plusieurs de nos Couvents les plus recommandables, par les R.R. Frères des Ecoles chrétiennes, ainsi que par les académies et écoles sous le contrôle de M.M. les Commissaires d'écoles Catholiques Romains de la cité de Montréal, tous les professeurs et les maîtresses de musique, directeurs de chœurs et les institutions qui enseignent cet art, établiront, dès le commencement de la prochaine année scolaire, des classes régulières de solfège — indépendamment des leçons ordinaires de musique — classes qui devront avoir lieu au moins deux fois par semaine, et auxquelles devront être conviés tous les élèves, sans exception, qui apprennent un instrument quelconque, qui appartiennent au corps de musique ou forment partie du chœur de chant de l'établissement. Ce devoir consciencieusement accompli par les professeurs de musique, nous ne tarderions pas à avoir d'excellents lecteurs, musiciens, interprétant avec aisance et à leur plus grande satisfaction, les œuvres des grands maîtres, et rendant ainsi la formation de *bandes*, de chœurs, d'orchestres et de sociétés chorales une tâche aussi facile qu'agréable. De cette manière Montréal cesserait de mériter le reproche si justement infligé par un correspondant du *Folio* de Boston qui écrivait à cette revue que le récent festival organisé au Rond à patiner "Victoria," par le Dr. MacLagan, avait clairement démontré que les amateurs de Montréal ne savaient point lire la musique.

A l'œuvre donc, maîtres et maîtresses de musique. Voulez-vous former des musiciens, de futurs artistes, non de simples machines ? Assurez-vous alors que chacun de vos élèves possède ses principes à fond, et, pour entretenir chez eux ces connaissances, exercez-les constamment sur le solfège. Vous formerez ainsi de nombreux et de forts lecteurs musiciens. Les doigts ou le gosier exécuteront avec sûreté ce que l'intelligence saisit parfaitement : puis, le bon goût et les heureuses dispositions naturelles fortifiant les études

sérieuses de nos innombrables élèves et amateurs, notre Canada ne tardera pas à s'affirmer et à revendiquer le rang distingué qui lui est manifestement destiné dans le monde artiste.

Correspondance Parisienne

(Spéciale pour le "Canada Musical")

PARIS, 11 JUILLET, 1877.

Le concours de composition musicale pour le prix de Rome, qui a été jugé hier, n'avait pas excité une aussi vive curiosité que d'habitude. A peine apercevait-on dans les cours de l'Institut quelques âmes errantes attendant le résultat.

Quant à M.M. les membres de l'Institut, eux-mêmes s'étaient rendus avec si peu d'empressement à l'audition des cantates des concurrents, que, faute d'un nombre suffisant de jurés, l'ouverture de la séance a dû être retardée de près d'une heure et demie.

Les six cantates ont été chantées par les artistes dont nous avons donné les noms avant-hier. Il est justement interdit aux quelques parents et amis admis à cette audition de donner aucun témoignage de satisfaction, et encore moins de mécontentement ; cependant il est facile de lire sur les visages l'impression produite par l'exécution des diverses partitions. Nous devons dire qu'à l'audition d'hier, cette impression n'a pas été un seul instant de l'enthousiasme. Le concours a été languissant et ennuyeux. Ce résultat, croyons nous, doit être attribué en grande partie au libretto de la cantate. Le sujet de *Rebecca à la fontaine* a été traité, par M. Pierre Barbier en vers bien tournés, mais il n'offre ni intérêt ni mouvement.

A cinq heures, l'audition était terminée, et les opérations du jugement ont commencé. Elles ont été laborieuses, car le règlement du concours de Rome offre des points si bizarres que tous les ans son interprétation amène des discussions sans fin. Ainsi hier, le jugement préparatoire de la section de musique a commencé par établir qu'il n'y avait pas lieu cette année à décerner de premier grand prix. Or, le jugement de toutes les sections réunies pouvait ratifier cette décision à la simple majorité, mais pour l'infirmer il fallait les deux tiers des voix, oh bien ! il s'est produit ce fait probablement sans exemple que, pendant quatre tours de scrutin, on n'a pu réunir de majorité ni pour ni contre. Et le règlement ne prévoyant pas le cas où ces scrutins nuls se répéteraient, ils auraient pu durer indéfiniment.

Mais vers six heures et demie du soir, les jurés, las de s'éponger à bout de forces et de scrutins, se sont fait des concessions, et le jugement de la section de musique a été adopté. Il n'a pas été décerné de premier grand prix de composition musicale.

La question du second grand prix s'est plus vite résolue. Cette récompense a été accordée, par 18 voix sur 27 votants, à M. Blanc, élève de M. François Bazin, dont la cantate avait été chantée par Mlle. Mendez, élève du Conservatoire. M.M. Manoury et Furst.

Une mention honorable a été décernée, par 20 voix sur 27 votants, à M. Broutin, élève de M. Victor Massé ; la cantate de ce concurrent avait eu pour interprètes Mlle. Mezeray, M.M. Warot et Lauwers.

C'est la première fois depuis dix ans que le grand prix de composition musicale n'est pas décerné. Ce résultat ne doit pas décourager les élèves, et nous nous empressons de leur rappeler que, le prix de Rome n'étant point donné cette année, il pourra en être accordé deux l'an prochain.
